

1001 NEGOCE

6 RUE BERTHELOT

95500 GONESSE

Siren : 529573990

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

Assemblée générale ordinaire annuelle

Du 30 juin 2025

Première résolution

Après lecture du rapport de la gérance relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2024, l'assemblée générale approuve les dits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

Dès lors, quitus de sa gestion est donné au gérant pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

RÉSERVE LÉGALE : 0,00 Euros

DIVIDENDES : 0,00 Euros

REPORT À NOUVEAU : 2 966 772,00 Euros

Soit :

- Report à nouveau antérieur (au 31/12/2023) : 1 020 818,00 Euros
- Résultat de l'exercice 2024 : 1 945 954,00 Euros
- **Nouveau report à nouveau : 2 966 772,00 Euros**

Troisième résolution

Après lecture du rapport de la gérance, l'assemblée prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

L'assemblée prend également acte de ce que la convention approuvée au cours d'exercices antérieurs et portant sur le bail commercial entre la SCI DEKA IMMOBILIER et 1001 NEGOCE s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé, pour un montant de loyer annuel de 204 000 euros.

Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs au Président pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Le président

Yakup GECER



1001 NEGOCE SAS

6 RUE BERTHELOT

95500 GONESSE

Siren : 529573990

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ASSOCIÉS DU 30/06/2025

Le 30 juin 2025, à dix heures.

Les actionnaires de la société 1001 NEGOCE au capital de 50 000 euros, dont le siège social est au 6 RUE BERTHELOT 95500 GONESSE, se sont réunis au dit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la présidence.

Sont présents :

- HOLDING EKA — 75 actions
- HOLDING H2R — 25 actions
- Kalifa DOUMBIA — Commissaire aux Comptes

Totalisant 100 parts sociales, soit la totalité des actionnaires.

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024. En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 qui se chiffre à 1 945 954,00 Euros, de la manière suivante :

RÉSERVE LÉGALE : 0,00 Euros

DIVIDENDES : 0,00 Euros

REPORT À NOUVEAU : 2 966 772,00 Euros

Cette résolution mise à voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Après lecture du rapport de la gérance, l'assemblée prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise à voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

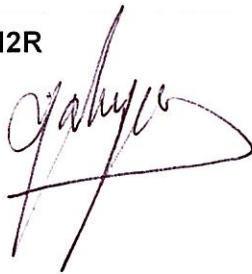
L'assemblée donne tous pouvoirs au Président pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Le président

Yakup GECER

Les actionnaires

HOLDING EKA — HOLDING H2R

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Yakup Gecer', with a large, sweeping flourish at the end.A second handwritten signature in dark ink, identical to the first, also appearing to be 'Yakup Gecer' with a large flourish.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
Société 1001 NEGOCE			6 RUE BERTHELOT		
SIRET	5	2	9	5	7
	3	9	9	0	0
	0	0	0	0	3
					1
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées	NEGOCE ALIMENTAIRE			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		2 607 625	Déficit
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W			
--	--	--	--	--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%					

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
					CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
FISCALITY 95 12 AVENUE DE L'EUROPE 95400 VILLIERS LE BEL Tél: 0185491000			Tél:		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date:	Lieu	GARGES LES GONESSE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire:		Président
			Signature		GECER Yakup
Examen de conformité fiscale (ECF)					

Cegid Quadra

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2025			
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065													
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS													
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	2 500 000		payées par un établissement chargé du service des titres		b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d					
Montant des distributions								e					
autres que celles visées en (a),								f					
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)								g					
								h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j					
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)		2 500 000			
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.								
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :								
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les					
1			2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	5	6	7	8
I DIVERS													
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)													
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION													
REMUNERATIONS													
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)													
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)													
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À						0 %		15 %		19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice													
MVLT imputée sur les PVL T de l'exercice													
MVLT réalisée au cours de l'exercice													
MVLT restant à reporter													
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DON S (article 222 bis du CGI)													
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice													
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice													

Désignation de l'entreprise :		Société 1001 NEGOCE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		1 2	
Adresse de l'entreprise		6 RUE BERTHELOT		95500 GONESSE		Durée de l'exercice précédent*	
Numéro SIRET*		5 2 9 5 7 3 9 9 0 0 0 0 3 1				Néant ☐ *	
				Exercice N clos le.		N-1	
				3 1 1 2 2 0 2 4		3 1 1 2 2 0 2 3	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
						Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	7 400		1 187
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	12 680	21 680	28 864	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	805 593	599 189	582 807	
	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI		30 824	30 824	
TOTAL (II)		BJ		BK	825 673	651 693	643 682
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	167 661	167 661	134 916
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	3 553 149	3 553 149	2 972 625
		Autres créances (3)	BZ	CA	17 132	17 132	53 696
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	500 080	500 080	1 500 080
Comptes de régularisation	DIVERS	Disponibilités	CF	CG	4 929 761	4 929 761	2 238 639
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	2 150	2 150	
		TOTAL (III)	CJ	CK	9 169 934	9 169 934	6 899 956
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		1A	825 673	9 821 626	7 543 638
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	30 824	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :			Créances :	

Désignation de l'entreprise : Société 1001 NEGOCE

Néant ☐ *

				Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5.0....0.0.0.....)			DA	50 000	50 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC				
	Réserve légale (3)			DD	5 000	5 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG				
	Report à nouveau			DH	1 020 818	1 664 789		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 945 954	1 856 029		
	Subventions d'investissement			DJ				
	Provisions réglementées *			DK				
	TOTAL (I)			DL	3 021 772	3 575 818		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
Avances conditionnées			DN					
TOTAL (II)			DO					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP				
	Provisions pour charges			DQ				
	TOTAL (III)			DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS				
	Autres emprunts obligataires			DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	88 318	174 934		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 965 413	2 310 078		
	Dettes fiscales et sociales			DY	3 746 124	1 482 808		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ				
	Autres dettes			EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB				
	TOTAL (IV)			EC	6 799 855	3 967 820		
	Ecart de conversion passif * (V)			ED				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	9 821 626	7 543 638		
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C			
			Ecart de réévaluation libre		1D			
			Réserve de réévaluation (1976)		1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			1G	6 752 509	3 890 798	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			1H			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société 1001 NEGOCE										Néant			*	
			Exercice N						Exercice (N-1)					
			France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	56	325	446	FB		FC	56	325	446	46	496	376
	Production vendue biens* services*	FD				FE		FF						
		FG				FH		FI						
		FJ	56	325	446	FK		FL	56	325	446	46	496	376
	Production stockée*							FM						
	Production immobilisée*							FN						
	Subventions d'exploitation							FO						
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)							FP	21	609		21	566	
	Autres produits (1) (11)							FQ		92			1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	56	347	147	46	517	943
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*							FS	49	691	781	40	471	588
	Variation de stock (marchandises)*							FT	(32	745)		(62	764)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*							FU	3	334				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*							FV						
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *							FW	1	338	725	1	156	931
	Impôts, taxes et versements assimilés*							FX	84	253		182	239	
	Salaires et traitements*							FY	1	886	173	1	676	862
	Charges sociales (10)							FZ	543	680		462	958	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo.	- dotations aux amortissements*					GA	154	769		151	060	
			- dotations aux provisions					GB						
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*							GC					
		Pour risques et charges : dotations aux provisions							GD					
	Autres charges (12)							GE	157	446		44		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	53	827	415	44	038	919
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	2	519	731	2	479	024
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)							GH						
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)							GI						
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ						
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK						
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	66	474		1	553	
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM						
	Différences positives de change							GN						
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO						
	Total des produits financiers (V)							GP	66	474		1	553	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*							GQ						
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	470			2	920	
	Différences négatives de change							GS						
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT						
	Total des charges financières (VI)							GU	470			2	920	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	66	004		(1	366)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	2	585	735	2	477	658	

Désignation de l'entreprise : Société 1001 NEGOCE										Néant ☐ *				
										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	19 890		11 274	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			40 575	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	19 890		51 849	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	7 766		4 529	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			46 634	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	7 766		51 163	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	12 125		685	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	651 906		622 314	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	56 433 511		46 571 345	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	54 487 557		44 715 316	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	1 945 954		1 856 029	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme									HO				
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									HY				
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier									IG				
										HP				
										HQ				
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées									IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées									IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)									HX				
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									RC				
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)									RD				
	(9) Dont transferts de charges									A1	21 609		21 566	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)									A5				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A2				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A3				
										A4				
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives									A6				
	obligatoires									A9				
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite									A8				
	dont cotisations Madelin									A7				
	(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)									HS				
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N			
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	AMENDES										7 291			
	PRODUITS EXCEPTIONNELS												19 890	
	DONS										475			
	(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

<

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 4 |

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société 1001 NEGOCE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [[col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société 1001 NEGOCE

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	6 213	PF	1 187	PG		PH	7 400
TOTAL I		RK	6 213	RM	1 187	RN		RO	7 400
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	5 496	QA	7 184	QB		QC	12 680
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	423 118	QE	88 478	QF		QG	511 596
	Matériel de transport	QH	186 453	QI	43 162	QJ		QK	229 615
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	43 624	QM	14 758	QN		QO	58 382
	Emballages récupérables et divers	QP	6 000	QR		QS		QT	6 000
TOTAL II		QU	664 691	QV	153 582	QW		QX	818 273
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	670 904	QP	154 769	QQ		QR	825 673

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO		
TOTAL III																
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société 1001 NEGOCE

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		O2	O3	O4	O5
		9U	9V	9W	9X
		O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF	
	- financières		UG	UH	
	- exceptionnelles		UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : Société 1001 NEGOCE										Néant ☐		*					
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1			A 1 an au plus 2			A plus d'un an 3				
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL				UM				UN				
	Prêts (1) (2)				UP				UR				US				
	Autres immobilisations financières				UT	30 824			UV	30 824			UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA												
	Autres créances clients				UX	3 553 149			3 553 149								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * antérieurement constituée *)				ZI												
	Personnel et comptes rattachés				UY												
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ												
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM												
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	16 163			16 163								
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN												
		Divers			VP												
	Groupe et associés (2)				VC												
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	969			969								
	Charges constatées d'avance				VS	2 150			2 150								
TOTAUX					VT	3 603 256			VU	3 603 256			VV				
RENOIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD												
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE												
					VF												
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)															
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1			A 1 an au plus 2			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3			A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)					7Y												
Autres emprunts obligataires (1)					7Z												
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)			à 1 an maximum à l'origine		VG	842			842								
			à plus de 1 an à l'origine		VH	77 022			40 130			36 892					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					8A												
Fournisseurs et comptes rattachés					8B	2 965 413			2 965 413								
Personnel et comptes rattachés					8C	259 654			259 654								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					8D	213 692			213 692								
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E	86 480			86 480									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	403 692			403 692									
	Obligations cautionnées			VX													
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	282 605			282 605									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					8J												
Groupe et associés (2)					VI	2 500 000			2 500 000								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)					8K												
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *					ZZ												
Produits constatés d'avance					8L												
TOTAUX					VY	6 789 400			VZ	6 752 509			36 892				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ				(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques				VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	93 986			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société 1001 NEGOCE										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 4												
I. RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE														
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WA	1 945 954												
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			WB													
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG	2 474		XE	2 474												
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB																
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW	7 291												
	Amendes et pénalités		WJ	7 291		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ																
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY													
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	651 906												
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7												
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %							I8														
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							WN														
										WO														
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XR														
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ										
									Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8													
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1														
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3														
										WR	2 607 625													
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE														
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *										WS														
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WT														
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007) - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							WV														
										WH														
										WP														
										WW														
										XB														
										I6														
										WZ														
										XA														
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY													
	Majoration d'amortissement *										XD													
	France Ruralités Revitalisa-tion(FRR)(44 quindecies A)		HT			Entreprises nouvelles 44 sexies		L2			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			XF								
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV			Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3			Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA											
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF			Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC											
						Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB			Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC											
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XS														
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)				Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9			Créance dé gagée par le report en arrière du déficit		ZI			XG										
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2														
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II														
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables								{		bénéfice (I moins II)		XI	2 607 625											
								{		déficit (II moins I)					XJ									
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL														
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*																								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN	2 607 625		XO											

Désignation de l'entreprise : Société 1001 NEGOCE				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)				K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice				K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	90 070
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU D'AFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société 1001 NEGOCE																		Néant ☐ *							
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie				OC	1 664 789				AFECTATIONS	Affectations aux réserves		{ - Réserves légales		ZB										
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie				OD	1 856 029					Dividendes		{ - Autres réserves		ZD										
	Prélèvements sur les réserves				OE						Autres répartitions				ZE	2 500 000									
											Report à nouveau				ZF										
	TOTAL I				OF	3 520 818					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZG	1 020 818									
																		ZH		3 520 818					
RENSEIGNEMENTS DIVERS																		Exercice N :				Exercice N-1 :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)										J7			)	YQ										
	- Engagements de crédit-bail immobilier													YR											
	- Effets portés à l'escompte et non échus													YS											
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance													YT	10 282		27 362								
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)										J8			)	XQ	518 657		456 737							
	- Personnel extérieur à l'entreprise													YU											
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)													SS	50 274		60 408								
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages													YV											
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)										ES			)	ST	759 512		612 425							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052													ZJ	1 338 725		1 156 931								
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE													YW	2 940		2 940								
	- dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques										ZS			)	9Z	81 313		179 299							
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052													YX	84 253		182 239								
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)													YY	3 228 574		2 650 210								
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations													YZ	3 004 961		2 613 493								
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2024)*													OB											
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *													OS											
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *													ZK			%		%						
	- Numéro de centre de gestion agréé *										XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice													RG											
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI													RH											
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.				JA					Plus-values à 15 %		JK			Plus-values à 0 %		JL								
										Plus-values à 19 %		JM			Imputations		JC								
	Groupe : résultat d'ensemble.				JD					Plus-values à 15 %		JN			Plus-values à 0 %		JO								
										Plus-values à 19 %		JP			Imputations		JF								
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH			N° SIRET de la société mère du groupe		JJ									

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : Société 1001 NEGOCE Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B)			(C)
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (⑪)				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Néant X *

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

	Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs
--	---

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

TOTAL

Dossier N° 000979 en Euros.

Désignation de l'entreprise : Société 1001 NEGOCE

Néant X *

- 1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- 2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% 1 ou 12.8 % 2 .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1 *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1 *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %		
①		②	③		④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Société 1001 NEGOCE

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société 1001 NEGOCE					Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024		Durée en nombre de mois		1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS								
Effectif moyen du personnel * :					YP	46		
dont apprentis					YF			
dont handicapés					YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale					RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE								
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE								
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises					OA	56 325 446		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées					OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges					OT			
TOTAL 1					OX	56 325 446		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée								
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					OH	92		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation					OE			
Subventions d'exploitation reçues					OF			
Variation positive des stocks					OD	32 745		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée					OI	21 609		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation					XT	19 890		
TOTAL 2					OM	74 336		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)								
Achats					ON	49 772 098		
Variation négative des stocks					OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances					OR	743 085		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée					OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					OW	157 446		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée					OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					OY			
TOTAL 3					OJ	50 672 629		
IV- Valeur ajoutée produite								
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)					OG	5 727 153		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises								
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).					SA	5 727 153		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE								
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE								
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case			EV	×				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)			GX	56 325 446	Effectifs au sens de la CVAE *		EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)					HX			
Période de référence			GY	01/01/2024	GZ	31/12/2024		
Date de cessation					HR			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.								

Cegid Quadim

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

5 2 9 5 7 3 9 9 0 0 0 0 3 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société 1001 NEGOCE

ADRESSE (voie)

6 RUE BERTHELOT

CODE POSTAL

95500

VILLE

GONESSE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

100

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

Total des lignes P1 + P2

P5

2

Total des lignes P3 + P4

P6

100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

HOLDING EKA

N° SIREN (si société établie en France)

821010402

% de détention

60.00

Nb de parts ou actions

60

Adresse :

N°

2

Voie

RUE DE LA GIRONDE

Code postal

95400

Commune

ARNOUVILLE

Pays

Forme juridique

SARL

Dénomination

HOLDING H2R

N° SIREN (si société établie en France)

821434743

% de détention

40.00

Nb de parts ou actions

40

Adresse :

N°

2

Voie

RUE DE LA GIRONDE

Code postal

95400

Commune

ARNOUVILLE

Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X	
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X	
- REGLES ET METHODES COMPTABLES		
Principes et conventions générales	X	
Dérogations	X	
Permanence ou changement de méthodes	X	
Informations générales complémentaires	X	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN		
Etat des immobilisations	X	
Etat des amortissements	X	
Etat des provisions	X	
Etat des échéances des créances et des dettes	X	
Composition du capital social	X	
Provision spéciale de réévaluation (1976)		NA
Frais d'établissement	X	
Frais de recherche appliquée et de développement	X	
Fonds commercial	X	
Autres immobilisations incorporelles	X	
Evaluation des immobilisations corporelles	X	
Evaluation des amortissements	X	
Titres immobilisés	X	
Créances immobilisées	X	
Evaluation des matières et marchandises	X	
Evaluations des produits et en cours	X	
Dépréciation des stocks et en cours	X	
Opérations à long terme		NA
Produits nets partiels sur travaux en cours		NA
Différence d'évaluation sur éléments fongibles		NA
Evaluation des créances et des dettes	X	
Dépréciation des créances	X	
Avances ou crédits alloués aux dirigeants		NA
Obligations convertibles ou échangeables		NA
Evaluation des valeurs mobilières de placement		NA
Dépréciation des valeurs mobilières de placement		NA
Différence d'évaluation sur les titres		NA
Disponibilités enEuros	X	
Disponibilités en devises		NA
Produits à recevoir	X	
Détail des produits à recevoir	X	
Charges à payer	X	
Détail des charges à payer	X	
Charges et produits constatés d'avance	X	
Détail des charges constatées d'avance	X	
Détail des produits constatés d'avance	X	

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

SOMMAIRE

Primes de remboursement des obligations		NA
Ecart de conversion sur opérations en devises		NA
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	x	
Subventions d'équipement		NA

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires	x	
Rémunération des dirigeants	x	
Ventilation de l'effectif moyen	x	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées		NA
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	x	
Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire		NA
Valorisation des contributions volontaires		NA

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles		NA
Montant des engagements financiers		NA
Informations en matière de crédit bail	x	
Engagement en matière de pensions et retraites	x	
Accroissement ou allègement de charges fiscales futures	x	
Liste des filiales et participations	x	

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Opérations faites en commun	x	
Produits et charges exceptionnels	x	
Transferts de charges	x	
Frais accessoires d'achat	x	
Valeurs mobilières	x	
Produits et charges sur exercices antérieurs	x	
Participation des salariés	x	
Résultats financiers des cinq derniers exercices		NA

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 9 821 626.37 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 56 325 445.67 Euros et dégageant un bénéfice de 1 945 953.87 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

aucun fait sur l'exercice écoulé

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	7 400	
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	34 360		
Installations générales agencements aménagements divers	841 506		65 980
Matériel de transport	310 791		84 225
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	83 706		12 575
Emballages récupérables et divers	6 000		
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	1 276 362		162 780
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières	30 824		
TOTAL	30 824		
TOTAL GENERAL	1 314 586		162 780

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		7 400	7 400
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			34 360	34 360
Installations générales agencements aménagements divers			907 486	907 486
Matériel de transport			395 016	395 016
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			96 281	96 281
Emballages récupérables et divers			6 000	6 000
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			1 439 142	1 439 142
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts, autres immobilisations financières			30 824	30 824
TOTAL			30 824	30 824
TOTAL GENERAL			1 477 366	1 477 366

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	6 213	1 187		7 400
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		5 496	7 184		12 680
Installations générales agencements aménagements divers		423 118	88 478		511 596
Matériel de transport		186 453	43 162		229 615
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		43 624	14 758		58 382
Emballages récupérables et divers		6 000			6 000
TOTAL		664 691	153 582		818 273
TOTAL GENERAL		670 904	154 769		825 673
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ.	TOTAL				
Autres immob.incorporelles	TOTAL	1 187			
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.	7 184				
Instal.générales agenc.aménag.divers	88 478				
Matériel de transport	43 162				
Matériel de bureau informatique mobilier	14 758				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL		153 582			
TOTAL GENERAL		154 769			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des provisions

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	30 824	30 824	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	3 553 149	3 553 149	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	16 163	16 163	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	969	969	
Charges constatées d'avance	2 150	2 150	
TOTAL	3 603 256	3 603 256	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	842	842		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	77 022	40 130	36 892	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 965 413	2 965 413		
Personnel et comptes rattachés	259 654	259 654		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	213 692	213 692		
Impôts sur les bénéfices	86 480	86 480		
Taxe sur la valeur ajoutée	403 692	403 692		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	282 605	282 605		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	2 500 000	2 500 000		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	6 789 400	6 752 509	36 892	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	93 986			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
HOLDING EKA	500.0000	75			75
HOLDING H2R	500.0000	25			25

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Produits à recevoir

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des produits à recevoir

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 840
Dettes fiscales et sociales	90 070
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	111 910

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des charges à payer

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 150
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	2 150

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des charges constatées d'avance

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des produits constatés d'avance
(Code du Commerce Art. R 123-189)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan
(Code du Commerce Art. R 123-181)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net
(PCG Art. 831-2/14)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Rémunération des dirigeants
(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Effectif moyen
(PCG Art. 831-3)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Accroissements et allègements dette future d'impôt
(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société 1001 NEGOCE
95500 GONESSE

[illegible]

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société. - Participations détenues entre 10 et 50 %	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Participations détenues entre 10 et 50 %											

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société 1001 NEGOCE
95500 GONESSE

[illegible]

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Opérations faites en commun
(PCG Art. 831-2/13)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Produits et charges exceptionnels
(PCG Art. 831-2/13)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Transferts de charges
(PCG Art. 831-2/13)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Liste par nature des frais accessoires d'achat
(PCG Art. 831-2/15)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières
(PCG Art. 831-2/20)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Charges et produits sur exercices antérieurs
(PCG Art. 831-2/13)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Participation des salariés

Le 02/05/2025
GECER Yakup Président

1001 NEGOCE

Société par actions simplifiée

au capital de 50 000 euros

Siège social : 6 RUE BERTHELOT, 95500 GONESSE

529 573 990 RCS PONTOISE

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT

Exercice clos le 31/12/2024

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous avons l'avantage de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2024 et de vous consulter par correspondance afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité

La société 1001 NEGOCE poursuit son activité de commerce de gros de fruits et légumes avec une progression significative de son chiffre d'affaires.

L'exercice 2024 a été marqué par une croissance soutenue de notre activité malgré un contexte économique toujours exigeant. Nous avons poursuivi notre développement commercial tout en maintenant une gestion rigoureuse de nos coûts d'exploitation.

Événements importants survenus depuis la clôture

Depuis le 31/12/2024, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Recherche et développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Perspectives d'avenir

Nous tablons sur un chiffre d'affaires en progression de 10% pour l'exercice 2025, porté par le développement de notre clientèle et l'optimisation de notre organisation logistique.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2024, les chiffres ont été les suivants :

Compte de résultat	Montant (€)
Ventes de marchandises	56 325 446
Total Produits d'exploitation	56 347 147
Total Charges d'exploitation	53 827 415
Résultat d'exploitation	2 519 731
Résultat financier	66 004
Résultat exceptionnel	12 125
Impôts sur les bénéfices	651 906
BÉNÉFICE NET	1 945 954

Au 31/12/2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 9 821 626 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2024 de la façon suivante :

Report à nouveau antérieur	1 020 818
Résultat de l'exercice 2024	1 945 954
Nouveau report à nouveau	2 966 772

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Administration et contrôle

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Fait à GONESSE,

Le 31 mai 2025.

Le président

M. Yakup GECER

